

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 248 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 248

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 121.5 du 19 octobre 1946 fixant les attributions des services de la gendarmerie, de la compagnie de milice stationnée à Djibouti, du service de la sûreté: Après avis de M, le chef du service des douanes.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décision n° 621 du 29 avril 1946, désignant M. Le Naour, brigadier des douanes, pour exercer les fonctions de commissaire spécial du port de Djibouti, est rapportée purement et simplement.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**